



Prends des images d'une servitude

Par Henry

Bonjour Maître

Je suis fonds servant (enclavé). Est-il légal de prendre des photos de la servitude(en restant sur la servitude)afin d'avoir la preuve de l'entretien non fait sur la partie du fonds dominant?

Notre Huissiere à pris des images de cette partie l'année dernier. Mais l'entreetien n'as pas été fait.

Merci d'avance,

Henry Barnett